



Paray-Vieille-Poste

Notre Village

## LISTE DES TEMOINS

(joindre la photocopie de leur carte d'identité)

du Mariage de.....avec.....  
fixé au.....19....., à.....heures.....

NOTA. - Les témoins doivent être, sans distinction de sexe, âgés de 18 *au moins*, parents ou autres, Français ou non, et autant que possible, savoir signer. Tout parent qui n'est pas appelé à donner son consentement peut être témoin (*Code civil, art. 37*). Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble. Il est exigé deux témoins au minimum et quatre au maximum.

### Témoins de la future

1°/ Prénoms.....  
Nom.....Nom d'usage (s'il y a lieu).....  
Profession.....  
Domicile.....  
.....

2°/ Prénoms.....  
Nom.....Nom d'usage (s'il y a lieu).....  
Profession.....  
Domicile.....  
.....

### Témoins du futur

3°/ Prénoms.....  
Nom.....Nom d'usage (s'il y a lieu).....  
Profession.....  
Domicile.....  
.....

4°/ Prénoms.....  
Nom.....Nom d'usage (s'il y a lieu).....  
Profession.....  
Domicile.....  
.....